

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)**Membres absents** : M. PRIBETICH

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Demandes de subventions de fonctionnement - Année 2009

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon accueille un grand nombre d'élèves chaque année.

Pour l'année scolaire 2007-2008, l'effectif a été de 1609 élèves, dont 528, soit près de 33%, étaient domiciliés hors Dijon.

Les dépenses de fonctionnement de l'établissement se sont élevées à 5 460 306 € en 2008. L'octroi, par la Région Bourgogne, d'une subvention de 1,6 M€ à la Ville est une décision majeure qui a permis, en 2008, d'alléger la charge financière résultant pour celle-ci du fonctionnement de cet établissement. Avec cette aide nouvelle, la Ville doit encore supporter à elle seule environ 60 % du budget de cette structure.

C'est pourquoi, pour l'année 2009, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional de Dijon, la participation financière de toutes les collectivités territoriales et organismes concernés, ainsi que de l'Etat.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être allouées au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour son fonctionnement en 2009 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 6 OCT. 2008

